

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
COMITE SYNDICAL**

.....  
**Séance du 18 décembre 2025**

Délibération n°CS2025-008

**Objet : *Approbation du Schéma Métropolitain des Mobilités du SYMOS***

• **date de convocation** : 12 décembre 2025

• **nombre de conseillers en exercice** : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à huit heures et trente minutes, les membres du Comité syndical du SYMOS, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président du Comité Syndical.

TITULAIRES	PRESENT	PRESENT	ABSENT	AYANT DONNE POUVOIR A	REPRESENTE PAR
Grand Lac	BERETTI Renaud		X		
Grand Chambéry	CARACO Alain	X			
Grand Chambéry	CERINO Jean-Benoît		X	CARACO Alain	
Département	CHASSOT Aloïs	X			
Grand Chambéry	DUNOD Isabelle	X			
Cœur de Savoie	DUPARC Stéphane		X	SANTAIS Béatrice	
Département	FONTAINE Nathalie	X			
Grand Chambéry	GOUGOU Jocelyne	X			
Grand Lac	GUIGUE Thibaut		X		
Grand Chambéry	LEOUTRE Jean-Marc		X	REPENTIN Thierry	
Grand Lac	MAITRE Florian	X			
Grand Lac	MERCAT Nicolas	X			
Grand Chambéry	PIERRETON Christophe	X			
Grand Chambéry	REGAIRAZ Damien		X	PIERRETON Christophe	
Grand Chambéry	REPENTIN Thierry	X			
Grand Lac	ROGNARD Olivier		X	MAITRE Florian	
Cœur de Savoie	SANTAIS Béatrice	X			
Département	THEVENET Olivier		X		
Grand Chambéry	TRAHAND Cécile		X	GOUGOU Jocelyne	
Cœur de Savoie	VILLAND Franck	X			

Thierry Repentin, président, rappelle que le SYMOS a engagé l'élaboration d'un schéma des mobilités destiné à définir une stratégie commune et cohérente en matière de déplacements à l'échelle de son territoire.

Ce document cadre constitue une étape essentielle pour répondre aux enjeux croissants de mobilité durable, de transition énergétique, d'accessibilité et de qualité de vie, dans un contexte marqué par une évolution continue des besoins de déplacement des habitants, des entreprises et des visiteurs.

Fruit d'une **coopération active entre les membres du SYMOS**, le Schéma métropolitain des mobilités marque une étape majeure au service des déplacements quotidiens des habitants du bassin de vie du Syndicat.

Il témoigne de la volonté des collectivités d'organiser **une réponse commune aux défis principaux auxquels le bassin de vie du SYMOS est confronté** :

- **Une croissance spatialisée et un contexte de périurbanisation** qui provoquent l'augmentation des distances parcourues en voiture personnelle :
  - o Induisant des risques de congestion et pollution
  - o Et interrogeant la préservation de la qualité de vie du territoire métropolitain
- **Un contexte d'interdépendance croissante** entre les intercommunalités, génératrice de déplacements, pour l'instant, peu traités par l'offre de transports publics.

Le schéma des mobilités propose une vision partagée et opérationnelle pour structurer l'organisation des mobilités, favoriser les modes actifs, renforcer l'offre de transports collectifs, améliorer l'intermodalité et accompagner les transformations nécessaires pour un territoire plus résilient et plus attractif.

La présente délibération vise à approuver ce schéma, afin de permettre sa mise en œuvre progressive et coordonnée entre les membres du syndicat selon des modalités à définir (priorisation des actions, clefs de financement...).

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** l'avis du Bureau du SYMOS du 18 décembre 2025,

**Le Comité syndical du SYMOS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

**Article 1 : d'approuver** le schéma métropolitain des mobilités du SYMOS.

Le président,  
Thierry Repentin

A blue ink signature of Thierry Repentin, consisting of a large, stylized initial 'T' followed by a horizontal line and a vertical stroke.